

KIT d'ACTIVITE SYNDICALE

Les LIGNES ROUGES du SNEP académique Bordeaux

La décision de réouverture des écoles n'est pas motivée par la lutte contre les inégalités scolaires ou sociales comme le répètent à l'envi le gouvernement et ses partisans.

L'école prend pour la période les atours d'un mode de garde nécessaire pour que le plus grand nombre d'actifs retournent travailler.

On peut s'attendre à de nouvelles injonctions et à l'apparition d'un rapport de force pour envisager cette reprise.

Pour autant, seule la protection de la santé de tous doit être le principe retenu.

La seule réglementation sanitaire officielle ne saurait conditionner la reprise. C'est avant tout un travail collectif au sein des établissements : parents, direction, personnels, élèves.

Pour poser les lignes rouges conditionnant l'hypothèse de réouverture des écoles, le SNEP académique Bordeaux propose un **KIT d'activité syndicale en 5 points**. L'étude des 5 points permet d'envisager ou non l'ouverture d'un établissement et la reprise plein ou partielle des enseignements.

Dans tous les cas, le respect des Obligations Réglementaires de Service doit être assuré. De plus l'enseignement en présentiel et le télétravail ne peuvent se conjuguer pour un même enseignant.

Ce kit a vocation à orienter l'action dans les établissements, tout en conservant une part d'adaptabilité.

- 1. Réunion des instances représentatives de l'établissement.**
 - a. Tenue d'un conseil pédagogique où toutes les disciplines doivent être représentées
 - b. Tenue d'une CHS dans l'établissement
 - c. Réunion d'un CA extraordinaire

- 2. Comparaison de la situation de l'établissement aux contraintes fixées par le protocole sanitaire ministériel.**

- 3. Le droit de retrait et responsabilité de l'employeur si le salarié contracte le COVID 19**

- 4. A. De la responsabilité civile et pénale des enseignants à la protection fonctionnelle avec application de la loi d'Etat d'urgence sanitaire : 3 points d'appuis.**
 - B. Santé de l'Agent.**

- 5. Situation spécifique de l'EPS**
 - a. Liminaire
 - b. Port du masque
 - c. Déplacements et installations
 - d. Gestion de la tenue et des vestiaires
 - e. Activité physique

Synthèse

Annexes

- a. Les préconisations médicales et l'hypocrisie gouvernementale sur la dimension sociale de la réouverture des écoles.
- b. Répondre au développement futur de la pratique physique par des recrutements à hauteur des ambitions.
- c. Compatibilité du port du masque et de la pratique physique
- d. Actions en cas de suspicion de Covid 19 et de cas avéré
- e. Liste des personnes à risque
- f. Le protocole sanitaire gouvernemental du 3 mai 2020
- g. ASA – Garde d'enfant